



PRESCRIPTIONS SANITAIRES EN CAS DE MALADIES CONTAGIEUSES

MALADIES	AVISER LE SSJ	RETOUR A L'ÉCOLE et MESURES A PRENDRE
ETAT FEBRILE, rhume, état grippal	Non	Dès que l'état général le permet
GRIPPE PANDEMIQUE	OUI	Selon recommandations spécifiques
ANGINE à streptocoques, SCARLATINE	Non	Après 24h. de traitement antibiotique
CONJONCTIVITE PURULENTE	Non	Dès que l'état général le permet
COQUELUCHE	OUI	Après 5 jours de traitement antibiotique
GASTRO-ENTÉRITE	OUI si ≥ 3 cas	Dès que l'état général le permet Renforcer les mesures d'hygiène (mains)
HEPATITE A	OUI	Dès que l'état général le permet Renforcer les mesures d'hygiène
HEPATITE B, C...	OUI	Dès que l'état général le permet
STOMATITE	Non	Dès que l'état général le permet
IMPETIGO / FURONCULOSE	Non	Après 24h. de traitement antibactérien
MENINGITE VIRALE	OUI	Dès guérison
MENINGITE BACTERIENNE	OUI – aviser sans délai	Selon avis du médecin traitant
MOLLUSCUM CONTAGIOSUM	Non	Accueil scolaire normal
MONONUCLEOSE INFECTIEUSE	Non	Dès que l'état général le permet
MYCOSE CUTANEE	Non	Pas de piscine jusqu'à la fin du traitement
MYCOSE DU CUIR CHEVELU (TEIGNE)	OUI	Avec certificat médical de non-contagiosité Retour après début du traitement
OREILLONS **	OUI	Dès que l'état général le permet
PARASITOSSES cutanées: POUX, GALE	OUI	Retour après début du traitement
ROUGEOLE	OUI - aviser sans délai	Dès le 4 ^{ème} jour après le début de l'éruption
RUBEOLE *	OUI	Dès que l'état général le permet
TUBERCULOSE	OUI	Selon avis du médecin traitant
VARICELLE *	OUI	Dès que l'état général le permet
VERRUE PLANTAIRE	Non	Pas de piscine si saignement Port de sandalettes jusqu'au bord de la piscine. Exiger un traitement médical

Pour aviser le SSJ : tél. 022 546.41.00, laisser le message à la réception

* **RUBÉOLE OU VARICELLE** : Les enseignantes et filles non immunisées, en âge de procréer et n'utilisant pas de contraceptifs doivent contacter leur médecin.

** **OREILLONS** : Les hommes et garçons pubères non immunisés doivent contacter leur médecin.

DIPHTHÉRIE, FIÈVRE TYPHOÏDE OU PARATYPHOÏDE, POLIOMYÉLITE : aviser sans délai le SSJ.